Bourse Jean Walter-Zellidja

Présentation :

M. Jean Walter, architecte, a créé en 1939 les Bourses Zellidja pour offrir à de jeunes lycéens la possibilité d'effectuer pendant environ un mois un voyage d'étude sur le thème de leur choix.
Avant sa mort, il a fait donation à l'Académie française de fonds affectés à des bourses de voyage et d'études pour la jeunesse française.
Depuis 1976, ces bourses sont décernées à des élèves francophones des grandes écoles, à des étudiants des universités, des instituts, conservatoires ou autres établissements d'enseignement supérieur qui, en complément de leur formation en France, désirent entreprendre des recherches personnelles exclusivement à l'étranger grâce à un séjour d'environ une année.

Critères d'éligibilité :

● Être âgé de moins de trente ans

● Être élève d'une grande école, d'une université, d'un institut ou d'un conservatoire sélectionnés par l'Académie française.

Composition du dossier de candidature :

- Un dossier de candidature (3 pages) à une bourse pour l'étranger, daté et signé (inutile de joindre une photo).
- Un curriculum vitae
- Un Projet de recherche structuré et argumenté (1 à 2 pages minimum) sur papier libre.
- Une lettre d'invitation émanant de l'université, de l'école ou de l'organisme étranger qui accepte de recevoir le boursier.
- Une attestation confidentielle, manuscrite et rédigée en français, d'un professeur ou directeur de recherche concernant la personnalité du candidat et l'intérêt du travail envisagé. Le document intitulé « Partie à remplir par le candidat » doit être complété par l'étudiant et transmis préalablement à l'enseignant. **Ces deux documents doivent être directement envoyés par l'enseignant à Claire PORTIER et non à l'Académie française** (voir coordonnées ci -dessous).
- Un exposé des ressources financières nécessitées par le voyage et le séjour à l'étranger. Le montant est à indiquer en euros et, compte tenu des autres ressources envisageables, indiquer le montant (ou une fourchette) que vous souhaiteriez obtenir de la part de l'Académie française. Il s'agit de faire un tableau financier recettes dépenses pour présenter votre budget prévisionnel.
- Une copie de tous les diplômes obtenus.
- Une déclaration sur papier libre par laquelle le candidat s'engage à rédiger à son retour un rapport qui comprendra obligatoirement deux développements : ce que le séjour à l'étranger a apporté dans le domaine retenu et ce qu'il a apporté sur le plan plus général, linguistique, culturel et humain; éventuellement les difficultés rencontrées. Ce rapport devra comporter 20 pages maximum dactylographiées.
- Un certificat de scolarité de l'année en cours

Pour en savoir plus : 01 43 54 16 40

BOURSES WALTER ZELLIDJA